

Outil de monitoring de la  
performance du Programme  
élargi d'immunisation

**PHASE 2**

**Annexe 7:**

# **Critères de sélection pour les provinces et municipalités sous-nationales**



En partenariat avec

**Canada**

# Outil de monitoring de la performance du PEV national dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

## Annexe 7. Critères de sélection pour les provinces et municipalités sous-nationales

### Buts

Effectuer l'auto-évaluation des performances du PEV au niveau sous-national pour :

- Valider les résultats du niveau national.
- Examiner la mise en œuvre locale, en appui à confirmer et à compléter les résultats du niveau national.
- Informer et affiner le pointage du niveau national en fournissant une compréhension plus détaillée du rendement du PEV.

### Objectifs

Sélectionner des provinces/départements pour l'auto-évaluation de la performance du PEV qui peuvent fournir une vue d'ensemble de la situation à ce niveau.

Ce document fournit un guide étape-par-étape (basé sur la méthodologie d'évaluation internationale du PEV<sup>1</sup>) sur le processus de sélection des provinces/départements à visiter. Les sept étapes sont les suivantes :

1. Sélectionner les indicateurs qui décrivent le niveau de risque
2. Assigner les valeurs des indicateurs à chaque municipalité
3. Calculer le pointage pour chaque municipalité
4. Classifier les municipalités en fonction du niveau de risque
5. Sélectionner les provinces/départements à visiter
6. Sélectionner les municipalités pour les visites dans les établissements de santé
7. Sélectionner les établissements de santé à visiter

Les critères de sélection peuvent être ajustés en fonction du contexte du pays prenant en compte :

---

<sup>1</sup> Organisation Panaméricaine de la Santé, « Méthodologie pour l'évaluation internationale du Programme élargi de vaccination », Washington, D.C. : OPS, © 2012. (Mise à jour en 2019).

- Les critères énoncés dans le présent document
- Les évaluations récentes et mises à jour du niveau de risque d'émergence de flambées de rougeole, rubéole ou poliomyélite.
- Les besoins et priorités identifiés par le pays.

**Remarque : Si une évaluation récente des risques de rougeole, rubéole ou poliomyélite a déjà été effectuée :**

- Classifier le niveau de risque de chaque province/département selon trois niveaux de risque : élevé, moyen et faible.
- Passer à l'étape #5.

**PROCEDURE : Sélection des provinces/départements et des établissements de santé à visiter pour l'auto-évaluation.**

**Étape 1 : Sélectionner les indicateurs qui décrivent le niveau de risque**

Sélectionner la zone à visiter en fonction de la classification du niveau de risque de la municipalité (sur la base des données disponibles). Il est recommandé d'inclure les indicateurs suivants pour classifier le niveau de risque :

- Indicateurs de performance du PEV :
  - a. Taux de couverture vaccinale avec trois doses de vaccin contre la diphtérie, coqueluche et tétanos (DTP3) parmi les enfants de moins d'un an.
  - b. Pourcentage d'enfants de moins d'un qui vive dans des municipalités avec un taux de couverture pour le DTC3, la troisième dose de vaccin contre la poliomyélite (Polio3) et la première dose du vaccin contre la rougeole, la rubéole et le oreillons (RRO1) au-dessous du 95%.
- Indicateurs du système de surveillance des maladies évitables par la vaccination (MEV) :
  - a. Taux de la paralysie flasque aiguë (PFA)
  - b. Pourcentage des districts silencieux selon la surveillance de rougeole et rubéole
- Présence d'un cas ou d'une flambée d'une MEV.
- Indicateur social des besoins fondamentaux non satisfaits
- Municipalités avec des groupes de population urbaine marginaux, des zones touristiques, des zones frontalières, des taux élevés de migration ou

de populations déplacées, l'existence de groupes indigènes et des zones urbaines ou rurales.

L'accès géographique et l'existence de zones de conflit ou d'insécurité sont des variables qui doivent être prises en compte pendant la sélection finale.

### Étape 2 : Assigner les valeurs des indicateurs à chaque municipalité

Une fois que les critères de classification des risques ont été sélectionnés, il faut :

- Définir des catégories de risque
- Attribuer un pointage à chaque catégorie en fonction du niveau de risque pour l'atteinte des objectifs du programme.

Considérer que le pointage est spécifique aux conditions locales et peut varier d'un pays à l'autre, en fonction des adaptations ou des ajustements jugés appropriés.

Le Tableau 1 présente une proposition de indicateurs et de catégories, qui permet de classer les municipalités en fonction du risque, qui peut éventuellement être appliqué chez la plupart des pays.

**Tableau 1.** Indicateurs et catégories pour la classification des municipalités

Nb.	Indicateurs	Catégorie	Pointage
1	Taux de couverture au DTP3 chez les enfants de moins d'un an.	Taux de couverture $\geq 95\%$ au cours des dernières deux années	0
		Taux de couverture entre 80% et 94% au cours des dernières deux années	10
		Taux de couverture $\leq 80\%$ au cours des dernières deux années	15
2	Pourcentage d'enfants de moins d'un qui vive dans des municipalités avec un taux de couverture pour le DTC3, la Polio3 et la RRO1 au-dessus du 95%.	$\leq 5\%$ au cours de la dernière année	0
		Entre 6% et 15% au cours de la dernière année	10
		$> 15\%$ au cours de la dernière année	15

3	Taux de couverture au Polio3 chez les enfants de moins d'un an.	Taux de couverture $\geq 95\%$ au cours des dernières deux années	0
		Taux de couverture entre 80% et 94% au cours des dernières deux années	10
		Taux de couverture $\leq 80\%$ au cours des dernières deux années	15
4	Couverture vaccinale au RRO1 chez les enfants de 12 mois	Taux de couverture $\geq 95\%$ au cours des dernières deux années	0
		Taux de couverture entre 80% et 94% au cours des dernières deux années	10
		Taux de couverture $\leq 80\%$ au cours des dernières deux années	15
5	Taux PFA	$\geq 1$ cas par 100 000 enfants de moins de 15 ans au cours de la dernière année	0
		$\leq 1$ cas par 100 000 enfants de moins de 15 ans au cours de la dernière année	10
6	Silence épidémiologique au cours de la surveillance de rougeole et rubéole.	$\geq 1$ cas suspect notifié au cours de la dernière année	0
		$\leq 1$ cas suspect notifié au cours de la dernière année	15
7	Notification des cas ou des flambées de MEV	Aucun cas ni flambée	0
		Présence de cas ou des flambées	15
8	Besoins de base non satisfaits	Si la municipalité se trouve dans le niveau la moins pauvre	0
	<i>Les niveaux sont définis en fonction de ce qui est établi par chaque pays.</i>	Si la municipalité se trouve dans le niveau le plus pauvre.	5

9	Communes avec des groupes de population urbaine marginaux, une zone touristique, une zone frontalière, un taux migratoire élevé ou une population déplacée	La municipalité ne présente aucune de ces caractéristiques	0
		La municipalité présente une ou plus de ces caractéristiques	5
10	Existence de groupes indigènes.	Non	0
		Oui	5

### Étape 3 : Calculer le pointage pour chaque municipalité

Calculer le pointage total de chaque municipalité, selon les critères évalués. Le pointage maximal qui peut être obtenu, d'après la classification et l'attribution des pointages dans le Tableau 1, est de 115 points.




### Étape 4 : Classifier les municipalités en fonction du niveau de risque

Une fois les pointages ont été attribués à chaque municipalité, celles-ci sont classifiées selon trois niveaux de risque, selon les seuils établis :

- Risque faible : ceux qui ont obtenu <25% du pointage total
- Risque moyen : ceux qui ont obtenu entre 25% et 50% du pointage total
- Risque élevé : ceux qui ont obtenu >50% du pointage total

Pour faciliter l'interprétation des résultats, ces niveaux peuvent être présentés avec différentes couleurs, à l'aide d'une classification de feux tricolores. Le tableau suivant montre un exemple de seuils basés sur la caractérisation et la notation du Tableau 1.

**Tableau 2.** Classification des municipalités en fonction du pointage total.

Pourcentage du pointage obtenu	Risque	Couleur
>50% du total (58 points ou plus)	Élevé	Rouge 
Entre 25% et 50% du total (entre 28 et 57 points)	Moyen	Jaune 
<25 % (27 points ou moins)	Faible	Vert 

### **Étape 5 : Sélectionner les zones sous-nationales à visiter**

Vérifier la classification du risque reçue par la plupart de ses municipalités dans chaque province/département. Il faut sélectionner trois provinces/départements à visiter en fonction des éléments suivants :

- Un province/département dont la majorité des municipalités sont classifiés à risque élevé.
- Un province/département dont la majorité des municipalités sont classifiés à risque moyen.
- Un province/département dont la majorité des municipalités sont classifiés à risque faible.

Des aspects logistiques importants doivent être pris en compte, tels que les distances, les moyens de transport nécessaires et les conditions de sécurité de la zone.

### **Étape 6 : Sélectionner les municipalités pour les visites dans les établissements de santé**

Une fois les trois provinces/départements ont été sélectionnés, trois municipalités dans chaque province/département doivent être sélectionnées :

- Une municipalité classifiée à risque élevé.
- Une municipalité classifiée à risque moyen
- Une municipalité classifiée à risque faible.

Note : Le nombre de provinces/départements et de municipalités peut être augmenté en fonction des caractéristiques du pays.

### **Étape 7 : Sélectionner les établissements de santé à visiter**

Sélectionner trois établissements de santé de chaque province/département :

- Un établissement de santé dans une municipalité à risque élevé.
- Un établissement de santé dans une municipalité à risque moyen.
- Un établissement de santé dans une municipalité à risque faible.

La sélection des établissements de santé à visiter doit être faite lors de la première réunion du CNC avec l'équipe municipale, donc il est important de prendre en compte les critères suivants :

1. Type d'établissement de santé
2. Zone de captation (population assignée) de chaque établissement de santé
3. Accès géographique et disponibilité des moyens de transport

4. Établissements de santé à performance faible et élevée
5. Établissements qui mettent en œuvre des stratégies efficaces ou innovatrices pour atteindre les objectifs du PEV.

Pour la sélection des établissements de santé, il est important d'avoir à disposition de la liste des différents types d'établissements de santé dans le pays.